



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

29 novembre 2005

Numéro 212



Les nouvelles courent

**Le gouvernement décrète
la demi-indexation !**

Il faut dire non !

Bonjour tout le monde ! Pendant que le ministre des Finances annonçait la pleine indexation du régime fiscal au taux de 2,43%, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a publié vendredi dernier le 25 novembre en fin de journée, dans un communiqué qui est un exploit de langage de bois, la décision du gouvernement, prise la veille, d'indexer les prestations des prestataires d'aide sociale jugés avec contraintes sévères à l'emploi à ce même taux et de n'accorder aux autres prestataires que l'indexation de 1,21 %, soit la moitié du taux.

Vous trouverez ci-contre une opinion cinglante de Micheline Bélisle, présidente du Collectif. En page deux, notre communiqué et un texte racontant ce qui nous a été dit au Conseil du Trésor mardi le 22 novembre, deux jours avant la décision du gouvernement, mais probablement après celle du Conseil du Trésor sur la question. Sur notre site, tout ce qu'il faut pour donner suite à la campagne «Indexez !» du Front commun des personnes assistées sociale avec une nouvelle version du fax.

Par l'équipe du Collectif

La demi-indexation, un acte criminel

Un texte de Micheline Bélisle

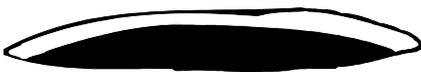
Mon indignation est grande devant tant d'indignité de la part du gouvernement libéral dont les députéEs s'unissaient, le 13 décembre 2002, à ceux et celles de l'ADQ et du PQ alors au pouvoir, pour voter, à l'unanimité, une loi en faveur des personnes en situation de pauvreté. Cette loi, dite *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, veut, entre autres, « promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés », « améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement » et « réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale ».

Qu'en est-il aujourd'hui de cette parole donnée à la face de tout le Québec, alors qu'on vient d'annoncer que les prestataires d'aide sociale jugés aptes à l'emploi ne recevront que la demie de l'indexation réservée aux prestataires jugés inaptes au travail et à l'ensemble des contribuables dans le régime fiscal? N'est-ce pas là ériger entre les plus pauvres et le reste de la société une barrière de discrimination? N'est-ce pas là un apartheid socio-économique construit sur la base du préjugé le plus malsain et le plus répandu quant aux prestataires de l'aide sociale, le préjugé selon lequel les personnes assistées sociales doivent être incitées au travail en les affamant?

Les inciter au travail... alors qu'un tiers des prestataires jugés aptes ont des emplois... très mal payés, sans compter tous ceux et celles qui se dépensent dans leur communauté, auprès des leurs sans que ça soit reconnu comme un emploi, tous ceux et celles qui gardent en vie des régions où il n'y a pas d'emploi, tous ceux et celles qui créent de la richesse sans que ça passe par l'argent? Les conditions actuelles du travail se détériorent : les emplois permanents sont devenus plus rares, les emplois à temps partiel, contractuels, sur appel se multiplient, n'assurant que difficilement un minimum vital aux travailleuses et aux travailleurs qui s'en prévalent à moins qu'ils et elles ne cumulent deux ou trois emplois. Qu'en est-il alors de l'amélioration de la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent la pauvreté? Qu'en est-il de leur qualité de vie? Pas de place pour le respect des personnes et leur réalité. Non. Les prestataires d'aide sociale jugés aptes à l'emploi doivent **travailler, travailler, travailler... à bon marché** s'ils et elles veulent être jugés dignes d'exister. Peu importe l'emploi. Il peut être sous-payé, dangereux pour la santé physique et mentale,... ça n'a pas d'importance. Les personnes assistées sociales ne sont pas du **vrai monde** de toute façon!

Plus ça va, plus je pense qu'on veut véritablement **utiliser les pauvres** pour faire peur au monde plutôt que d'éliminer la pauvreté. Le gouvernement a, à mon avis, volontairement détourné les buts de la loi cités plus haut et embrassé tous les préjugés existants sur les personnes assistées sociales jugées aptes à l'emploi afin de répondre d'abord aux impératifs économiques d'un néolibéralisme sans âme et sans cœur. Il adhère essentiellement aux valeurs de performance, d'individualisme, de course au profit et de surconsommation au détriment de valeurs plus humaines comme la réalisation de soi, l'entraide, la solidarité, le respect et la dignité des personnes.

Moi qui suis personne assistée sociale jugée inapte au travail je reçois comme de la violence gratuite ce que l'on fait actuellement subir à mes semblables jugés aptes au travail. Pour moi, ils et elles sont littéralement victimes d'un acte criminel visant subtilement l'extinction de leur égalité en dignité et en droits par l'entremise de la privation financière et de la prolifération des préjugés et de la discrimination. C'est tout simplement honteux dans un pays dit « civilisé »!



Odieux Conseil du Trésor

Lisez bien ce qui suit, même si c'est en petits caractères... Le 22 novembre dernier, à 16:00, soit deux jours avant la décision du gouvernement, Éric Bondo, Nicole Jetté, pour le FCPASQ, Michèle Asselin, pour la Marche mondiale des femmes, et moi nous présentons au cabinet de la présidente du Conseil du Trésor. Suite à une demande de ma part de rencontrer la Présidente du Conseil du Trésor sur l'indexation, nous avons rendez-vous avec Jean-Sébastien Lamoureux, le chef de cabinet. Sylvain Pelletier, le directeur adjoint du cabinet, nous fait entrer dans la salle de réunion. Il sera notre seul interlocuteur. Sans nous prévenir, le rendez-vous vient d'être transféré au directeur adjoint. Nous exprimons notre mécontentement, exposons notre position sur les coupures et injustices de la dernière année et sur la nécessité absolue de l'indexation complète de toutes les prestations et nous persistons à demander une rencontre avec la ministre.

La réponse reçue : votre message est entendu, il sera transmis, votre argumentaire est sans faille... et même si votre solution est vertueuse, le gouvernement, lui, doit trancher entre toutes sortes de demandes importantes. Ne croyez pas que les décisions soient prises de gaieté de cœur lors des rencontres du mardi au Conseil du Trésor, nous dit-il. Le Québec est endetté et soumis à la compétition internationale. Et le voilà qui compare les protections sociales du Québec à une Cadillac par rapport à ce qui prévaut ailleurs. Si vous voulez des solutions vertueuses, vous n'avez qu'à voter pour Option citoyenne aux prochaines élections ! nous dit-il ensuite avec une arrogance rare pour un attaché politique. Nous dénonçons le mépris, faisons les démonstrations qui s'imposent du mal fondé économique et fiscal de décisions qui appauvrissent les plus pauvres et augmentent les écarts et du bien fondé d'agir dans le sens de la justice, de l'amélioration des conditions de vie et de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Nous soutenons que la seule raison possible de la demi-indexation est la froide décision de prendre les plus pauvres à la gorge.

Nous sortons de cette rencontre mieux instruitEs sur la dureté railleuse qui peut prévaloir dans ce cabinet. Vivian Labrie

COMMUNIQUÉ

Le Collectif dénonce la demi-indexation des deux tiers des prestations d'aide sociale alors que le gouvernement indexe complètement le régime fiscal et les autres prestations **« Renversez cette décision illégale, injuste et discriminatoire ! »**

QUÉBEC, le 28 novembre 2005 – Le Collectif pour un Québec sans pauvreté dénonce la décision annoncée vendredi par le **gouvernement du Québec** d'appauvrir encore davantage les 250 000 personnes les plus pauvres au Québec, soit les prestataires de l'aide sociale jugés sans contraintes sévères à l'emploi, en les privant de la moitié du taux d'indexation de 2,43 % annoncé pour le régime fiscal et pour les autres prestataires. Il somme le gouvernement de renverser cette décision discriminatoire et d'une dureté sans nom. Le gouvernement prive ainsi de plus de 21 M\$ les protections sociales des plus pauvres alors même qu'il reconnaît la pertinence d'investir 450 M\$ pour maintenir le pouvoir d'achat du reste des contribuables et des autres prestataires. Le Collectif exige du gouvernement la réparation de la demi-indexation effectuée en 2005 et l'indexation complète de l'ensemble des prestations d'aide sociale en 2006 au taux de 2,43 % appliqué au régime fiscal et aux autres prestataires.

« Cette décision est non seulement inique, elle est illégale. En effet, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* impose l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté, rappelle **Vivian Labrie**, porte-parole du Collectif. En n'indexant qu'à moitié les prestations les plus basses, le gouvernement choisit de réduire à nouveau le pouvoir d'achat des personnes les plus pauvres de la société québécoise. Il détériore leurs protections sociales alors qu'elles sont déjà en déficit sévère de couverture de leurs besoins. Et il le fait alors que la fiscalité, tant au Québec qu'au fédéral, se fait complice depuis des années de l'énorme enrichissement des plus riches. C'est ignoble et indigne de l'idéal de solidarité de notre société. »

« En plus, malgré l'obligation que lui fait la loi de lutter contre les préjugés, le gouvernement se rend coupable à nouveau de discrimination envers les personnes dites aptes au travail, avec ou sans emploi, qui sont obligées par leurs revenus trop petits de recourir à l'aide sociale. Pourtant le coût des nécessités de base augmente de la même manière pour tout le monde. Il faut blâmer très sévèrement le **Conseil du Trésor** et sa présidente, **Monique Jérôme-Forget**, le **ministère des Finances** et son ministre, **Michel Audet**, de même que le Premier ministre, **Jean Charest**, pour imposer au ministère responsable de la Solidarité sociale des contraintes aussi scandaleuses. »

Selon le Collectif, la demi-indexation des prestataires les plus pauvres remet dans le champ de la charité privée ce qui devrait être de l'ordre de la solidarité publique. Elle vient défaire l'effort que feront les QuébécoisEs dans les prochaines semaines à la veille de Noël pour améliorer l'ordinaire de leurs concitoyenNEs plus pauvres. En effet aucune guignolée ne pourra jamais réparer le trou que le gouvernement vient de rajouter dans les revenus des gens avec qui la société voudrait se montrer solidaire. En fait, il faudrait des guignolées comme celles qui auront lieu dans les prochaines semaines à toutes les semaines de l'année seulement pour réparer le déficit humain qui vient d'être créé. Le Collectif appelle donc les personnes, les organisations et les médias qui participeront à ces guignolées à signifier à cette occasion leur indignation et leur objection en même temps que leur contribution.

Alors que les prestations des personnes jugées avec contraintes sévères passeront comme il se doit de 793 \$ à 812 \$ par mois en janvier 2006 (avant le remboursement de TVQ), les prestations des personnes jugées aptes au travail, déjà privées de la moitié de l'indexation de janvier 2005, ne seront indexées qu'à la moitié du taux retenu de 2,43 %, soit un taux de 1,21 %, pour passer de 537 \$ à 543 \$.

- 30 -



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9. Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740
Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca